

Séance du 14 mai 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | | |
|--------------------------------|---|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 23243 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 | p. 23243 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23244 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 23245 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 23247 |
| 6) | Assermentation de Monsieur Thomas BERTOSSA en remplacement de Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO, démissionnaire | p. 23247 |
|
 | | |
| PROJETS DE DÉLIBÉRATION | | |
| 7) | Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1710)
Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 (projet de délibération 2422)
Rapporteuse : Madame Catherine LANCE-PASQUIER | p. 23248 |
| 8) | Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1708) - Aide financière aux entreprises formatrices – Mise à jour du règlement (projet de délibération 2424)
Rapporteur : Monsieur Denis PASCHE | p. 23256 |
| 9) | Pavillon Bois-Carrien – Rénovation des extérieurs – Crédit de Fr. 525'000.00 (projet de délibération 2425) | p. 23259 |
|
 | | |
| PROJETS DE MOTION | | |
| 10) | Réponse du Conseil administratif à la motion M/415 du 12 décembre 2023 « Libérons nos rues : l'espace public aux Onésien.nes » | p. 23261 |
| 11) | Réponse du Conseil administratif à la motion M/410A du 12 septembre 2023 « Pour une politique active de renforcement scolaire à l'attention des jeunes de la Commune » | p. 23264 |
|
 | | |
| PROJET DE RÉOLUTION | | |
| 12) | Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1699) – Présentation de rénovation et aménagement du préau de la garderie Plume - Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-16 (projet de résolution 262)
Rapporteuse : Madame Sahiqa ZARLASHT | p. 23269 |
|
 | | |
| AUTRES PROPOSITIONS | | |
| 13) | Rapport de la Commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1698) – « Visite de la Maison de la sécurité et présentation des prestations du Service sécurité »
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO | p. 23270 |
| 14) | Rapport de la Commission urbanisme (URB-1697)
« Présentation du plan d'occupation du sol (PUS) »
Rapporteur : Monsieur Sven Ritter | p. 23270 |

- 15) Rapport de la Commission urbanisme élargie (URB-1700)
« Présentation du PLQ Moraines du Rhône »
Rapporteuse : Madame Arta VESELI p. 23270
- 16) Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025 p. 23271
- 17) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes
(art. 87 – Règlement du Conseil municipal) p. 23274
- 18) Propositions individuelles et questions p. 23278

Le Président
Romain GAUTHIER

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 128 de Madame SCHMIDT-MESSINA du
12 septembre 2023 « Soutenir nos bénévoles d'Onex en
offrant des billets gratuits pour les Spectacles onésiens » p. 23283

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, GIROUD, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE
PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI,
ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD,
BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, MOSCHELLA, PRAT, RITTER,
SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, M. VESELI, Conseillers
municipaux

Excusé-e-s : Messieurs PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la
séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER,
Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller
administratif

* * *

Le Président (S) : Alors bonsoir à toutes et tous. Je vous prierais de
regagner tranquillement vos places afin que nous puissions débiter cette séance. Vous
trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce
badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre
départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de
séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été
régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS
EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller

administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue également tous les membres de l'administration présents ce soir ainsi que le public.

Sont excusés pour cette séance Monsieur Mauro PALMAN et Monsieur Denis PASCHE.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des commentaires concernant cet ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 2. L'ordre du jour est considéré comme étant approuvé s'il n'y a pas de commentaires.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des commentaires concernant ce procès-verbal ? Oui, Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'étais absent la fois d'avant, donc j'ai bien lu avec attention le PV. Et j'ai remarqué des incohérences sur le nombre de conseillers présents lors de certains votes.

En comptant les présences à ce jour listé dans le PV, vous étiez 26, Président inclus. Or à la page 23215, on lit 25 oui, 0 non et 0 abstention et plus loin, 25 oui sur 26. À la page 23229, on lit à l'unanimité des présents 27. Et encore à la page 23232, par 16 oui, et 10 non.

Sachant que ces sujets soumis au vote, le Président ne vote pas. Ça ne m'explique pas comment on peut avoir des fois 26, et parfois aussi 27 ? Merci pour vos explications.

Le Président (S) : Je pense qu'on en aura bien pris note. Peut-être que si vous vous les avez pris par écrit, c'est gentil de nous les apporter ici au Bureau afin que nous puissions effectuer les corrections nécessaires afin que le secrétariat puisse faire les corrections nécessaires. Est-ce que ça vous convient ?

M. RITTER (EVL) : Oui, alors je ne les ai pas par écrit, enfin je peux envoyer par mail, ça ce n'est pas un souci.

Le Président (S) : Alors je vous remercie. Vous pouvez l'envoyer directement au secrétariat et puis me mettre en copie. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires concernant le procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, moyennant les commentaires de Monsieur RITTER, nous pouvons le considérer comme étant approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite 140 de Monsieur Gérard FUSCO « Rédaction de rapport lors des commissions »

Nous avons reçu un courrier du bureau de médiation administrative et un courrier du groupement des riverains de la route du Grand-Lancy que vous trouverez sur CMNet.

Je tenais aussi à vous informer que pour ce qui est du point 11, étant donné qu'il s'agit d'une réponse du Conseil administratif à l'une de mes motions, je céderais la présidence à Monsieur ABBE-DECARROUX pour participer au débat.

Et enfin, concernant la sortie du Conseil municipal, si on ne finit pas à minuit ce soir, je vous enverrai demain un mail avec toutes les informations concernant son déroulement afin que vous puissiez le préparer.

On peut donc passer au point 4 de cet ordre du jour... ah oui pardon. Vous avez la parole Madame BEAUSOLEIL.

Mme BEAUSOLEIL (V) : Merci Monsieur le Président. J'avais une question par rapport... je ne sais pas si c'est exactement dans ce point-là mais par rapport au courrier de TV Onex qu'on a toutes et tous reçu.

Et on voulait faire une proposition de le renvoyer en Commission pétitions, communications et actions citoyennes, si je ne me trompe pas, le nom de la commission. Je ne sais pas si c'est le bon endroit pour le faire ? Excusez-moi je n'avais pas mis le badge, raison pour laquelle vous n'avez pas eu ma prise de parole. Merci.

Est-ce que ça serait possible de le faire sur cette forme-là ? Donc en justement vous le disant maintenant ?

Le Président (S) : Vous me demandez si c'est possible de le considérer comme étant une pétition ?

Mme BEAUSOLEIL (V) : De le renvoyer en tout cas ce courrier dans la Commission communications et pétitions pour pouvoir le traiter à ce moment-là, et pouvoir discuter de la demande de TV Onex et puis aussi que l'administration nous vient avec ce qui est possible ou pas étant donné la réglementation fédérale maintenant sur le soutien aux médias.

Parce que c'est vrai que ça revient vraiment très souvent cette demande-là. Et puis chaque fois, il y a un peu un clivage entre ce que nous dit l'administration, ce que nous dit l'association. Et finalement peut-être régler une fois pour toutes cette question en renvoyant ce courrier, qui a pas mal d'infos en commission et de pouvoir en discuter à ce moment-là.

Le Président (S) : Alors moi, comme ça, j'aurais envie de vous dire que c'est peut-être le Président de la commission concernée qui aurait à la convoquer ou alors des conseillers municipaux qui siègeraient dans cette séance qui pourraient convoquer une séance et ainsi traiter le courrier en profondeur.

Mais je crois que Madame KLEINER souhaitait intervenir. Donc Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je souhaitais intervenir pour les communications de Conseil administratif, mais effectivement il y a... pour revenir sur votre question, il y a une disparité entre la perception de l'association et puisque la loi nous autorise de faire.

Et pour la énième fois, nous pouvons réunir une commission si vous le souhaitez, ça mobilise à chaque fois les ressources humaines de la commune, il faut quand même le dire. Donc il faudrait que notre juriste se mobilise.

En fait, c'est un sujet qui dure à travers les législatures et puis qui a été longuement traité pour lequel il y a des rapports. Mais si vous voulez que nous organisions une commission pour essayer de clarifier, nous pouvons tout à fait le faire.

Le Président (S) : Merci Madame KLEINER. Je pense donc qu'il faudrait, si vous souhaitez vous saisir de cet objet, convoquer une commission et que nous ne pouvons pas le faire ici.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Vous avez donc la parole Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Après cette longue période d'absence, j'espère que vous avez profité des congés pour vous reposer.

Vous faire un rappel des spectacles onésiens. Ce soir et demain, nous avons une artiste qui fait le plein avec Anne ROUMANOFF. Nous avons l'exposition éphémère et durable qui est inaugurée le 24 mai, donc c'est la fameuse exposition qui est en nature le long du cours de l'Aire et qui est réalisé en collaboration avec plusieurs communes.

Je voulais également attirer votre attention sur le contrat de quartier qui est prévu mercredi prochain, c'est l'assemblée générale. Et c'est l'occasion de découvrir un petit peu mieux quels sont les enjeux de ce contrat de quartier, aussi de permettre à des associations de voir si des projets pourraient être présentés dans le cadre de ce contrat de quartier. Donc mercredi prochain 19 heures à la Maison onésienne.

Et puis enfin, vous avez trouvé les rapports d'activités sur vos tables, les rapports d'activités que le Conseil administratif se doit de vous fournir par rapport aux activités de l'administration. C'est tout pour moi. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il m'appartient en tant que responsable en charge des ressources humaines de la Ville d'Onex de vous communiquer une bien triste nouvelle, nous avons appris mercredi passé, le décès subit d'un de nos collaborateurs, Monsieur Stéphane MAYE.

Il était en charge de la santé et de la sécurité au travail. Il était employé de la Ville d'Onex depuis 2013. Les obsèques auront lieu demain en fin de matinée à Saint-Georges. Au nom du Conseil administratif, les autorités de la Ville d'Onex, nous avons exprimé à sa famille, à son frère, notre plus grande sympathie et nos sincères condoléances.

Autre sujet, concernant la circulation, comme vous avez pu le constater ou peut-être que des informations de la population vous êtes remontés, il y a quelques chantiers qui causent un certain nombre de problèmes de circulation. Nous suivons ceux-ci de près avec la police municipale.

Pour rappel, il s'agit de la route de Loëx où les travaux pour CADIOM seront entrepris jusqu'à fin septembre, également l'avenue du Gros-Chêne, les travaux des Services industriels de Genève pour la fibre optique qui devraient durer environ trois mois.

Et puis vous avez peut-être observé qu'on a dû, pour un court moment, fermer le chemin des Laz. C'était le 3 mai, je crois que Madame MASE en a subi les conséquences. On a dû malheureusement constater la chute d'un arbre et couper le restant d'un arbre suite à un coup de vent.

Une réponse qui tardait à une question de Monsieur FUSCO, souvenez-vous à la séance du mois de janvier, il nous avait fait part qu'effectivement il y avait eu des problèmes de circulation lors d'un convoi funéraire. Nous n'avons pas donné la réponse la précédente séance puisque vous étiez absent.

Alors je vous la donne ce soir. Nous avons écrit aux deux paroisses, la paroisse protestante et la paroisse de Saint-Martin pour leur rappeler, les informer que la police municipale se tient à leur disposition lorsqu'il y a effectivement le besoin d'assurer la traversée, en particulier de la route de Chancy.

Une autre information, l'avant-dernière, elle concerne le pont, le chemin... la circulation sur le chemin du Pont-du-Centenaire. Souvenez-vous ce Conseil municipal a voté à sa majorité une motion, une résolution concernant la circulation du Pont-du-Centenaire. Elle faisait écho

à une pétition qui a été déposée au sein du Grand Conseil pour toute la problématique du Pont-du-Centenaire.

Sachez que les autorités de la Ville d'Onex ont été auditionnées. Nous sommes allés hier soir avec ma collègue Maryam YUNUS EBENER auprès de la commission des pétitions du Grand Conseil. Nous avons défendu avec force la position de la Ville d'Onex en ce qui concerne ce chemin du Pont-du-Centenaire.

Et je peux vous assurer qu'il me semble que nous aurons un très bon écho de la part du Grand Conseil sur la suite de cette motion, qui sera vraisemblablement transmise au Conseil d'État pour éviter enfin ce ping-pong entre la Ville d'Onex et le Conseil d'État.

Dernière nouvelle qui pourrait nous réjouir, en particulier pour Monsieur TOGNAN. Nous avons demandé, et cela va se faire, d'améliorer le giratoire provisoire qui est devenu permanent à la rue des Bossons. Et je touche du bois, d'ici la fin de l'année nous devrions avoir disposé d'un nouvel aménagement en matière de circulation au niveau du giratoire des Bossons.

J'ai été un peu long, je vous prie de m'en excuser mais c'était les informations que je souhaitais vous donner ce soir. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur PASQUIER. Peut-être suite au décès du collaborateur travaillant pour la commune, Monsieur Stéphane MAYE, je propose peut-être que nous nous levions et que nous fassions une minute de silence en son honneur. Merci.

Nous pouvons donc, au nom du Conseil municipal, présenter nos doléances à sa famille et à ses proches.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Si personne ne souhaite réagir, je vous propose que nous passions au prochain point.

6) Assermentation de Monsieur Thomas BERTOSSA en remplacement de Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO, démissionnaire

Le Président (S) : Peut-être avant que Monsieur BERTOSSA s'avance devant la table du Bureau, je demanderai à son groupe s'il souhaite le présenter. Il me semble que oui, Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Chères collègues, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter notre nouvel élu. Habitant à Onex depuis sa

naissance, il y a 21 ans, Thomas BERTOSSA, étudiant en histoire et en histoire de l'art à l'université de Genève.

Engagé au Parlement des jeunes genevois où il est en charge de nombreux projets en faveur de la participation des jeunes à la vie politique. Il suit les séances de notre Conseil municipal en vidéo depuis près de deux ans.

Membre du PS depuis août dernier, la campagne partielle de 2023 l'a poussé à vouloir en faire plus pour sa commune. C'est en ce sens qu'il intègre ce soir notre Conseil municipal faisant de lui le plus jeune élu de notre assemblée et de notre canton. J'espère que vous lui ferez un bon accueil.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Je demande à Monsieur Thomas BERTOSSA de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et je vous demande de vous lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. BERTOSSA (S) : Je le promets.

Le Président (S) : Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues. (Applaudissements)

Puisqu'il me semble que je ne l'ai pas encore dit, je précise encore que le Bureau a donc donné son autorisation pour que Monsieur CATTANI puisse prendre quelques photos durant cette séance.

7) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1710) - Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 (projet de délibération 2422)
Rapporteuse : Madame Catherine LANCE-PASQUIER

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des prises de parole souhaitées ? Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Alors moi je souhaitais juste faire une très brève introduction. Donc les comptes, le projet de délibération vous a été présenté au mois de mars. Vous avez assisté à la série des commissions des différents services pour vous présenter les comptes.

J'en profite pour remercier votre participation et aussi le travail de l'administration et ceux qui se sont impliqués pour vous présenter les comptes. Donc voilà, on attend la suite et de ce que vous en avez pensé. Merci.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe Socialiste approuve ces comptes et ces budgets qui ont été établis dans un esprit de partage, de redistribution et de solidarité.

En déplorant toutefois qu'on a été averti un peu tard d'un excédent de revenu qu'on aurait pu utiliser autrement. Sinon, nous approuvons ce point avec satisfaction. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je me joins au parti Socialiste pour remercier l'administration et le Conseil administratif pour le travail sur ces comptes qui nous semble toujours plus précis grâce à des nouveaux outils de management et dont on se félicite.

On se félicite aussi de cet excédent de trois millions, si je ne me trompe pas. Donc merci pour cette bonne gestion. Aussi on aimerait quand même saluer la sage décision du Conseil municipal de prévoir des prestations extraordinaires à la suite des prévisions fiscales qui avaient été faites auparavant qu'on ait les définitifs, ça a permis de donner des prestations extraordinaires à la population, notamment le subventionnement des abonnements des TPG pour les onésiens et les onésiennes.

Et évidemment, comme chaque année, il faut mentionner que ce bon résultat il repose principalement sur la péréquation communale qui est en hausse. On voudrait juste aussi relever qu'il faudrait rester attentif parce que le revenu physique imposable, lui, le revenu des personnes physiques imposables, lui, stagne, ce qui est inquiétant parce que le coût de la vie, lui, augmente.

Donc on tient à rappeler que voilà, nos prestations sociales qu'on octroie aujourd'hui à la population, elles sont nécessaires et il faut vraiment les maintenir. Elles ont toutes leur raison d'être dans une commune comme Onex.

Au niveau des ressources humaines, on a pu le dire en commission et je le redis ici. On regrette qu'il n'y ait pas eu de chiffres précis sur le taux d'absentéisme au sein de l'administration publique. On nous a annoncé qu'on les aurait pour 2025, mais on souhaite vivement les avoir pour 2024 déjà. C'est un outil de management aujourd'hui indispensable et qui fait partie des basiques, donc ça serait vraiment important pour nous de l'avoir déjà en 2024.

Enfin, c'est peut-être anecdotique, mais on tient... je tiens quand même à revenir dessus, sur le fait qu'on a pu voir dans les comptes qu'il y avait des problèmes de budgétisation du dispositif pour filmer les séances du Conseil municipal. En fait, le budget de fonctionnement pour donc toute cette vidéo qui permet que la population voie le Conseil municipal, on n'avait pas calculé le budget de fonctionnement.

Nous on était revenu plusieurs fois, le groupe des Verts, en demandant que ce soit calculé avant d'accepter donc les différents projets de délibération à ce sujet-là. On nous avait qu'il n'y avait aucun souci, que c'était juste le matériel. Il n'y aurait pas de budget de fonctionnement.

Bah il se trouve qu'en fait finalement non il y en a un, il n'a pas été calculé dans le budget en 2022. Donc voilà, on regrette vraiment ce point-là qui aurait peut-être pu changer les votes et puis qui donne un peu l'impression qu'on nous a donné des arguments pour nous rassurer et puis que finalement ce n'est pas le cas.

Malgré ça, on remercie le CA et l'administration pour tout le travail qui a été fait, pour toutes les prestations qui continuent d'être octroyées à la population et dont on se réjouit. Et on vous remercie encore une fois.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux remercie l'administration pour son travail et Monsieur STAHL, si je ne me trompe pas, pour sa présentation précise et les réponses aux questions.

Je ne vais pas revenir sur le regret de Madame BEAUSOLEIL parce que nous le partageons concernant ce qui avait été annoncé sur le budget du film, de la prestation du Conseil municipal. Effectivement, ça c'est le seul regret que j'ai par rapport à ces comptes, c'est que ça n'ait pas été correctement budgétisé et qu'on nous ait dit des choses qui ne correspondaient pas à la réalité. Qu'aujourd'hui on se voit obligé de voter des crédits supplémentaires. Ça c'est vraiment le bémol que moi aussi je mets à ces comptes.

Pour le reste, ils sont conformes au budget voté, donc il n'y a rien à dire. Le groupe ECHO'Verts Libéraux va les voter. Et puis les commentaires concernant ce qu'on fait des bénéfiques, et bien nous réserverons ça pour le budget 2025 cet automne. Merci beaucoup.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif et l'administration pour le travail effectué, la qualité des informations fournies.

Nous vous serions reconnaissants si un effort supplémentaire pouvait encore être apporté à l'avenir s'agissant de la mise en perspective des indicateurs financiers et de l'ajout d'indicateurs de comparaison intercommunale.

Le Conseil administratif met en exergue le compte de résultat et son excédent de revenus de quelque trois millions. Or il est important de souligner le résultat opérationnel qui renseigne sur la performance de la collectivité en faisant abstraction des éléments extraordinaires qui brouillent l'image d'ensemble, comme les amortissements complémentaires qui grossissent le volume des charges.

Le résultat opérationnel présente un excédent de revenus de près de Fr. 9'000'000.00. Ces neuf millions permettent d'envisager avec sérénité, ou une certaine sérénité, la baisse d'impôts souhaitée par le Conseil d'État et le Grand Conseil.

Au vu des résultats exceptionnels des comptes cantonaux, vous le savez, le Président du Conseil d'État Antonio HODGERS a indiqué qu'il s'agit de rendre la population une partie de l'excédent en ciblant la classe moyenne qui paie des impôts, davantage que dans les autres cantons, sans bénéficier de très hauts revenus, ni toucher de subventions.

Cette mesure cantonale qui complète l'effort significatif effectué en faveur des ménages à bas et moyens revenus permettra de soulager aussi le contribuable onésien. Elle s'inscrit dans un contexte de croissance continue des recettes fiscales cumulées du canton et des communes.

Il doit être analysé dans une vision d'effet dynamique engendré par les baisses d'impôts et non statique. La commune dépend de la bonne santé du canton. Les revenus exceptionnels proviennent essentiellement du fonds de péréquation des personnes morales, et dès lors les secteurs des négoce, de la banque, du commerce de gros et de l'horlogerie.

Il faut rappeler que les rentrées fiscales cantonales dépendent d'une minorité de contribuables tant physiques que morales puisque 1% des personnes morales paient 87% de l'impôt sur le bénéfice et 1% des personnes physiques, un tiers de l'impôt sur le revenu. Ces gros contribuables ne sont pas facilement remplaçables.

Il faut donc maintenir dans le canton des conditions-cadres attractives. Cette réalité vaut aussi pour Onex. Les choix politiques de la commune doivent contribuer à l'attractivité générale du canton.

Onex figure parmi les plus importantes bénéficiaires de la péréquation intercommunale. Nous remercions le Conseil administratif d'avoir indiqué dans le rapport des comptes les trois catégories de répartition privilégiées.

Il est vrai que la façon dont les mécanismes péréquatifs sont constitués réduit l'incitation pour les collectivités bénéficiaires à améliorer par elles-mêmes leur indice de ressource. Nous sommes conscients de cette réalité.

Si les collectivités ne peuvent que difficilement influencer le niveau de leur substance fiscale à court et à moyen terme, elles peuvent avoir une vision à long terme. C'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif d'étudier un plan d'action à long terme pour sortir de cette logique.

Il est ainsi essentiel de maintenir et de développer une diversité socio-économique ainsi qu'un tissu d'entreprises pourvoyeuses d'emplois et de rentrées fiscales. Nous encourageons le Conseil administratif et nous le remercions pour ses efforts en vue de renforcer l'attractivité de la commune.

Si Genève bénéficie d'un tissu économique qui génère des recettes fiscales considérables, vitales pour les finances publiques, ces revenus sont volatils par essence et fluctuent notamment en fonction des réalités géopolitiques.

Ce contexte rend difficile l'estimation des recettes fiscales. Ces revenus fiscaux exceptionnels ne doivent donc pas servir de prétexte pour des hausses inconsidérées de charges de fonction. Ces dernières ont d'ailleurs fortement augmenté ces dernières années, alors même que le nombre d'habitants stagne.

Alors que la proportion à la dépense était déjà élevée, des augmentations de charges de structure sont programmées. Le rapport « perspective à long terme des finances publiques en Suisse », du Département fédéral des finances, met l'accent sur deux évolutions, soit le changement climatique et le vieillissement de la population qui représente un défi politique majeur pour les comptes des administrations publiques.

Il est donc nécessaire de soutenir... de réfléchir à la soutenabilité financière à long terme. Il ne s'agit pas d'exiger à tout va des diminutions linéaires des dépenses, mais de veiller à une utilisation parcimonieuse des finances publiques et à l'atteinte des objectifs fixés en termes de politique publique.

Cela implique de mieux cibler les prestations, d'encourager la collaboration intercommunale, de recourir aux nouvelles technologies ou encore de comparer plus systématiquement notre collectivité à d'autres.

Si les attentes sociétales vis-à-vis de l'État sont grandes, il ne faut jamais oublier que l'État soutire son financement de l'argent gagné par les ménages et les entreprises. Il a donc aussi une responsabilité vis-à-vis des personnes physiques et morales auprès desquelles il prélève l'impôt.

En conclusion, et en réitérant nos remerciements auprès du Conseil administratif et de l'administration, le groupe PLR approuve les comptes 2023.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste réagir par rapport à ce que Madame LANCE-PASQUIER vient d'évoquer et peut-être faire une petite piquette de rappel si c'est encore nécessaire.

Je vous rappelle juste quand vous évoquez neuf millions d'impôts en plus, et vous justifiez éventuellement de cette manière une baisse des impôts sous lesquels la population va voter. Je tiens à rappeler que les communes sont obligées par la loi de présenter des budgets équilibrés et que pour présenter ces budgets équilibrés, nous nous basons sur les chiffres qui nous sont donnés par le Conseil d'État.

Et nous essayons d'anticiper les erreurs de ce calcul. Je ne veux pas du tout charger le Conseil d'État, nous avons reçu Madame Nathalie FONTANET en Commission des finances de l'ACG, elle nous a bien expliqué comment ce calcul est fait et c'est assez compliqué d'arriver à un résultat tout à fait juste.

Personne n'a une boule de cristal, donc c'est des contacts qu'ils ont avec les entreprises. Quelque part on est un petit peu tous bloqués dans cette situation. Et donc c'est pour ça que souvent on se retrouve avec des comptes... avec de l'argent en plus.

Mais bien évidemment que si nous étions au courant déjà à l'avance qu'il allait y avoir un tel profit, c'est évident que la liste longue que nous avons par rapport aux différents travaux, à différentes prestations qui ont été soulevées par le groupe des Verts tout à l'heure, et bien nous pourrions bien évidemment y remédier.

Le fait d'avoir fait des amortissements complémentaires pour environ six millions, va nous permettre d'arriver avec une certaine sérénité en 2027, car nous avons des investissements extrêmement importants pour nos écoles, pour nos bâtiments, pour la population onésienne.

Nous pensons à nos écoliers de l'école primaire, il y a pas mal de choses. Il y a la construction de l'école des Tattes qui rien que cette école, c'est 45 millions. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de vous présenter ce budget d'investissement lors de la commission prévue des finances.

Donc je tiens vraiment à rappeler et à insister qu'il ne doit pas y avoir d'amalgames entre ces comptes bénéficiaires et la baisse des impôts et de dire ce qu'un certain nombre de

députés évoquent en disant que les communes sont richissimes, regardez tous les intérêts et tous les bénéfiques qu'ils font, regardez leurs comptes. Non.

Ce n'est pas aussi simple. On a un budget, et voilà. Je ne repars pas dans l'explication. Concernant les aménagements et l'idée d'attirer les entreprises, je peux vous dire qu'au sein de ce Conseil administratif en 2020, l'impulsion du Conseil administratif donné par Madame KLEINER, soutenu par ces collègues dès le départ, on fait le nécessaire pour attirer un maximum d'entreprises. On essaie d'avoir un maximum de contact.

Mais de nouveau, je tiens à faire encore une fois une piqûre de rappel. La cité nouvelle a été construite dans les années 60, on est passé de 2'000 habitants en 10 ans à 13'000 habitants. Et malheureusement, nos prédécesseurs n'ont pas pensé à avoir des zones économiques, à consacrer les rez-de-chaussée à l'économie comme c'est le cas à Carouge, comme c'est le cas à Plan-les-Ouates ou à Lancy.

Donc on se retrouve dans cette situation économique que nous regrettons et il est évident que les quartiers qui vont se développer par la suite, et bien on met un point d'honneur justement pour voir comment est-ce qu'on peut attirer les entreprises à ce propos.

Et puis pour une ville comme Onex, si on baisse d'un centime les impôts, et bien nous perdons directement quatre millions. Et quatre millions qu'est-ce que ça veut dire ? Et bien quatre millions ça peut être à peu près le fonctionnement de deux crèches. Ça veut dire 100 familles qui auraient besoin de crèches pour leurs enfants. Et vous savez bien qu'il y a une liste d'attente à ce niveau. Merci.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, peut-être quelques éléments de réponses à Madame BEAUSOLEIL sur le point de vue des ressources humaines.

Alors comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis en charge des ressources humaines depuis la fin de l'année dernière. Comme vous le savez, depuis le début de la législature, vous voyez d'ailleurs dans le rapport d'activités, le Conseil administratif avait décidé de changer chaque année de dicastère en ce qui concerne les ressources humaines, la durabilité et la communication.

Cela s'est avéré que le résultat il n'est pas suffisamment pertinent. Et nous avons décidé au début de l'année de maintenir les dicastères jusqu'à la fin de la législature, c'est-à-dire que Madame KLEINER garde la communication, Madame YUNUS EBENER garde le développement durable et je suis en charge des ressources humaines.

Venant du secteur privé, ça a été effectivement mon premier étonnement de voir que des indicateurs aussi basiques que l'absentéisme n'était pas consolidé. Et c'est pour cela qu'à travers aussi les différentes communes, il y a quelque chose qui est en train de se mettre en place. C'est annoncé pour 2025.

Je peux vous assurer que je vais suivre ça de près. Et puis essayer de répondre à votre demande de manière qu'on puisse l'année prochaine lorsque l'on vous présentera les comptes 2024, vous fournir également des indicateurs sur l'absentéisme. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Un complément d'information concernant votre frustration au sujet des coûts supplémentaires pour la captation vidéo de ces Conseils municipaux, que nous partageons totalement.

Le Conseil administratif a eu le sentiment d'être abusé puisque lorsque nous avons acquis ce matériel, on nous avait garanti, mais absolument garanti après que nous ayons plusieurs fois posé la question, que ce matériel était facilement utilisable et pilotable depuis la table où il y a le secrétariat général.

Il se trouve que ce n'est pas le cas. Et que nous avons fait l'investissement. Dès lors, nous nous sommes dit que nous n'allions pas gaspiller ce matériel, en tout cas pour un certain temps. Nous allons vous proposer de le maintenir si vous le jugez utile.

Mais la frustration nous la partageons complètement et nous avons eu le sentiment d'être abusés. Maintenant, c'était une question de bon sens, nous avons ce matériel, ne pas l'utiliser parce que nous n'avions personne, ça ne faisait pas sens non plus. Merci Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi je voulais réagir par rapport aux propos du PLR où j'étais assez étonné. D'un côté on nous dit que ce sont des revenus exceptionnels qui sont difficiles d'estimer et que pour cela il faut baisser ou freiner les dépenses, mais on nous dit quand même que vu qu'il y a de l'argent, et bien on peut baisser les impôts.

Donc c'est drôle. On ne peut pas estimer, mais là on peut estimer qu'on peut baisser les impôts. Après, lors de la Commission des finances, on nous a aussi dit que les revenus des personnes physiques à Onex étaient déjà en baisse, donc ça c'est aussi peut-être un élément à prendre en compte.

Alors après c'est vrai que voilà si on prend le vrai résultat, il est de quasiment neuf millions, mais on peut se féliciter que justement on a réussi à faire ces amortissements extraordinaires qui permettent justement à Onex d'être plus sereine quant à l'avenir.

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'Onex est tributaire malgré elle de la péréquation financière et que cette péréquation financière vise justement à atténuer les différences entre les communes de notre canton. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur la remarque faite par Madame BEAUSOLEIL concernant les RH. Pour aller dans le sens de mon collègue Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, en effet nous pourrions faire ce calcul, mais ça demande un tel investissement, de tels efforts de la part de l'administration qu'et bien nous souhaitons faire autre chose de ces ressources RH comme prestations pour la population.

Et techniquement, jusqu'à aujourd'hui, ce n'était pas possible mais avec le SIAG et ce que le SIAG va mettre en avant pour 2025 comme cela vous a été expliqué, cela sera plus simple et plus facile à faire.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je suis heureux donc que les comptes soient bons. Par contre j'ai juste une petite remarque à faire. Nous sommes quand même des adultes, donc qu'on nous fasse un rappel je suis pleinement d'accord, mais faire des piqûres de rappel, ça je ne suis pas d'accord.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Oui c'était une expression mais veuillez m'excuser, je ne voulais pas vous heurter.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. S'il n'y a plus de demandes de prises de parole, je vais donc demander à Monsieur AMBORD, le 1^{er} secrétaire, de faire la lecture du projet de délibération. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc cette fois-ci pouvoir lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 24 oui, 1 abstention et 0 non, les comptes 2023 de la commune ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires sont approuvés.

Le projet de délibération 2422 est accepté par 24 oui et 1 abstention (25 votants).

Délibération 2422 dont la teneur est la suivante :

« Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la Commission des finances du 23 avril 2024

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple

par 24 oui et 1 abstention sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de Fr. 63'782'856.27 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 21'331.05, soit net Fr. 63'761'525.22) aux charges et de Fr. 66'974'152.32 (dont à déduire les imputations internes de*

Fr. 21'331.05, soit net Fr. 66'952'821.27] aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 3'191'296.05.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 8'992'488.63 et le résultat extraordinaire de moins Fr. 5'801'192.58.

- 3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de Fr. 2'911'183.58 aux dépenses et de Fr. 55'449.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'855'734.58.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 98'772'007.87.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de Fr. 523'311.85 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. »*

* * *

8) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1708) - Aide financière aux entreprises formatrices - Mise à jour du règlement (projet de délibération 2424)
Rapporteur : Monsieur Denis PASCHE

Le Président (S) : La parole est-elle souhaitée ? Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste soutient la mise à jour du règlement relatif aux aides financières versées aux entreprises formatrices de notre commune.

La précision de certains articles va dans le sens de l'amélioration de l'application de ce règlement. Nous en félicitons. Nous saluons également l'extension de ces aides aux personnes ayant choisi d'effectuer une maturité professionnelle. Ce que nous considérons aller également dans le bon sens, ce qui englobe donc plus de nos jeunes.

En définitif, le projet de délibération tel qu'il nous est proposé améliore l'existant et pour cette raison, le groupe Socialiste vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement sur le siège ce projet de délibération. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur BERTOSSA. Comme cela m'a été signalé par le Conseil administratif, et je vous prie de m'en excuser, j'ai oublié de vous faire prononcer sur l'entrée en matière de cet objet. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ?

Si ce n'est pas le cas, je vous prie de poursuivre le débat tout en considérant que la prise de parole de Monsieur BERTOSSA reste valable. Je donnerai donc la parole à Madame ISABELLA VALENZI. Vous avez la parole.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes favorables aux changements proposés. Nous y voyons une forme d'encouragement à l'engagement des jeunes onésiens et onésiennes au sein des entreprises de la commune. Par conséquent, le groupe des Vertes et Verts votera oui sur le siège. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux va accueillir très favorablement ce projet de délibération. C'était une commission très intéressante qui s'était très bien passée. On a pu faire des propositions, y discuter tous dans un bon esprit, se mettre d'accord. C'était vraiment particulièrement bien pour défendre les onésiens avant tout et puis les maturants qui n'avaient rien auparavant.

Donc nous sommes particulièrement ravis avec ce nouveau règlement pour les entreprises. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste relever la progression finalement qu'on peut observer par rapport à 2014/2015 quand ce règlement a été décidé, a été proposé par le Conseil municipal.

Alors nous avons 31 apprentis pour 17 entreprises alors que cette année, nous en avons eu 53 pour 25 entreprises. Donc on voit que ça correspond aux besoins. Et je tenais également à remercier la commission pour son engagement dans l'adaptation de ce règlement. Ce qui en est ressorti est très intéressant. Merci Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR se réjouit aussi de cette unanimité qu'on a manifestée en commission de trouver une amélioration, une adaptation de ce règlement. Je trouve que c'est très sain de revenir périodiquement sur des décisions qu'on a prises dix ans avant pour faire un bilan et puis se poser la question si c'est toujours d'actualité et s'il y a des choses à modifier.

La preuve quand on fait ce genre de démarches, on arrive à trouver un consensus positif pour les onésiens puisqu'on a réussi à augmenter la subvention pour les jeunes onésiens tout en gardant une enveloppe qui était raisonnable, une nouvelle allocation des ressources, et c'est très bien.

Je pense qu'on pourrait le faire pour d'autres choses aussi. On a des règlements qui datent de longtemps et puis qu'on ne se pose pas trop de questions sur l'utilité ou le maintien, l'évolution des choses. Je pense par exemple au contrat de quartier qui mériterait tout à fait d'être revu dans sa forme et ses objectifs après un certain nombre d'années de fonctionnement.

Et puis sans préjuger du résultat, mais ça serait très intéressant de revenir sur ce genre de choses où on vote sans vraiment se poser la question de savoir si c'est toujours adapté, si on doit modifier des choses ou si on peut les améliorer. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur SUCHET. La parole n'étant plus demandée, je vais donc demander à Monsieur AMBORD de faire la lecture du projet de délibération. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc la lancer la procédure de vote si j'ai tout bien fait juste cette fois. Celle-ci est lancée.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération 2424 concernant l'aide financière aux entreprises formatrices, mise à jour du règlement, est accepté.

Le projet de délibération 2424 est accepté par 25 oui (25 votants).

Délibération 2424 dont la teneur est la suivante :

« Vu le dépôt de l'initiative municipale « Créons des places d'apprentissage pour nos enfants » par le parti socialiste onésien

Vu l'aboutissement de cette initiative municipale constaté par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 2011

Vu la délibération 1954 du 21 juin 2011 validant l'initiative quant à la forme

Vu le rapport de la commission sociale élargie (SOC-125-124) du 19 septembre 2012

Vu la délibération 1988 du 9 octobre 2012 acceptant la prise en considération de l'initiative

Vu la délibération 2018A du 5 février 2013 approuvant le règlement d'aide financière aux entreprises formatrices

Vu la suppression de la taxe professionnelle communale au 1^{er} janvier 2024

Vu le tableau synoptique des modifications annexé à la présente délibération

Vu le rapport de la Commission développement durable et promotion économique DDPE-1708 du 18 avril 2024

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 2

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. D'adopter les modifications apportées au règlement d'aide financière aux entreprises formatrices du 22 janvier 2013, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération ;*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire [première date possible]. »*

* * *

**9) Pavillon Bois-Carrien – Rénovation des extérieurs – Crédit de Fr. 525'000.00
(projet de délibération 2425)**

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais de vous prononcer sur l'entrée en matière pour commencer. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cela ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, nous pouvons rentrer dans le vif du sujet. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est un budget de Fr. 525'000.00 qui vous est demandé pour répondre en fait à la problématique d'îlots de chaleur de ce pavillon du Bois-Carrien situé à l'avenue des Grandes-Communes.

Nous avons rencontré des pétitionnaires qui nous avaient réclamé plus de jeux sur cet espace, des jeux peu sécurisés ayant dû être retirés. Et nous vous avons promis de faire des travaux et de vous soumettre une délibération prochainement, finalement entre juin et septembre.

Et le Service exploitation est parvenu à vous la proposer en même temps que le rapport de la commission des pétitionnaires. Dans ce projet, vous avez différentes illustrations qui vous sont présentées, des aménagements qui sont prévus.

J'aimerais juste souligner qu'outre ces aménagements sur le préau, il y a également le rafraîchissement de la façade et quelques aménagements intérieurs pour un peu plus de Fr. 100'000.00 qui ont également été ajoutés. Le Service exploitation voulant saisir l'occasion d'être sur le site pour faire certaines améliorations.

Naturellement, nous pouvons toujours organiser une visite de cet espace. Toutefois, je trouverais plus intéressant de faire la visite une fois que les aménagements sont terminés, en même temps que nous pourrions faire celle de la crèche Rondin Picotin où les aménagements ont été réalisés.

Vous pouvez observer le préau actuellement du pavillon Bois-Carrien et voir dans quel état il se trouve. Et ce n'est pas une option que d'améliorer ce lieu sauf que les îlots de chaleur vous ne les mesurez peut-être pas, mais il y a une vraie difficulté avec ces îlots de chaleur, avec la chaleur que génère ce sol.

Et vous avez vu qu'il est prévu de mettre des bâches pour ombrer et puis un arbre, la plantation d'un arbre pour amener de l'ombre sur cet espace. Merci Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe accueille favorablement ce projet. La seule chose qui m'a interloqué, c'est le fait que les enfants ne peuvent plus vraiment jouer et faire toutes les animations proposées par la garderie et ses espaces sur les lieux. Ils doivent se déplacer.

Ça, ça m'a vraiment embêté. Je pense que ça aurait dû être d'autres solutions... auraient dû être trouvées plus tôt. Mais pour le reste, je vous félicite pour le travail et on va voter sur le siège ce projet. Enfin j'ai vu qu'il a été traité en même temps en commission des pétitions, enfin c'est un peu spécial. Mais on va l'accepter et en vous remerciant. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc nous le groupe des Verts, nous souhaitons un renvoi en commission, éventuellement sur le site. Alors moi j'ai

régulièrement fréquenté la grande maison à l'époque, et je connais la nécessité de faire les travaux, ça je n'en doute pas, maintenant nous avons quand même quelques questions.

Déjà pourquoi est-ce qu'il y a deux petites maisonnettes pour le rangement ? Est-ce que les adultes ne pourraient pas se partager les petites maisonnettes de rangement ? Et puis, dans le projet il y a aussi également la mise en... la pose d'une toile. Et l'année dernière, lors de la sortie du Conseil municipal, nous avons été à Berne et nous avons visité notamment une maison où le paravent était en panneau solaire.

Donc on se demande éventuellement s'il n'y a pas la possibilité d'installer des panneaux solaires qui serviraient de toile, enfin d'ombre ? Donc c'est pour toutes ces raisons que nous, on souhaite aller en commission. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour faire court, donc le parti Socialiste soutiendra la demande de renvoi en commission. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR ne soutiendra pas le renvoi en commission et souhaite voter sur le siège immédiatement, dans le sens où il y a une certaine urgence. Ça a été dit par notre conseillère administrative.

Nous avons déjà vécu cette expérience de renvoi en commission alors qu'il y avait une nécessité. On a l'impression que c'est une perte de temps. On sait que les travaux peuvent se faire durant l'été. Donc nous sommes contre le renvoi en commission et nous allons voter sur le siège ce sujet.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Comme mon préopinant, donc nous sommes aussi en faveur, donc de ce projet et contre le renvoi en commission.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Sur le renvoi en commission, notre groupe vous demande également de voter le projet sur le siège pour ne pas retarder les travaux.

Mais aussi j'aimerais ajouter une remarque. C'est que l'idée de faire des panneaux solaires est intéressante, mais je pense qu'elle est déplacée par rapport à ce projet en particulier et qu'il faudrait peut-être un plan plus global sur ce sujet enfin plus... sur tout le territoire. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Nous allons donc procéder au vote sur le renvoi en commission. La procédure de vote est lancée.

Par 13 oui, 0 abstention et 12 non, le renvoi en commission du projet de délibération 2424 est accepté.

Le projet de délibération 2425 est renvoyé en commission par 13 oui, 12 non (25 votants).

**10) Réponse du Conseil administratif à la motion M/415 du 12 décembre 2023
« Libérons nos rues : l'espace public aux Onésien.nes »**

Le Président (S) : La parole est-elle demandée ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci l'administration pour son travail. Je regrette un petit peu qu'elle n'a pas été assez loin, elle a un peu fait le minimum. Mais je me réjouis déjà de voir ce que ça va donner avec ce projet. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je trouve un petit peu sévère de dire que l'administration a fait le minimum. Non l'administration n'a pas fait le minimum. La réponse elle est extrêmement complète. L'administration a regardé bien en détail là où il y avait des possibilités.

Vous avez vu qu'on a un certain nombre de projets par rapport à la commune sur ce sujet. Et c'est pour ça qu'on fait cette proposition. On veut faire les choses, mais quand on les fait, on aimerait les faire bien et pas juste faire des petites choses et mettre des petits pots de fleurs à droite à gauche.

Donc vous savez bien que je suis une personne ambitieuse, et en particulier pour la Ville d'Onex. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. Nous allons donc... s'il n'y a plus de demandes de prises de parole concernant ce point, prendre acte de la réponse du Conseil administratif.

«MOTION»

Vu la réponse donnée à la motion 366 « rues et zones piétonnes »

Vu le PDCP

Vu la MZ Onex-centre

Vu la multiplication des mesures provisoires de mise à l'essai en faveur des piétons

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat pour réduire la vitesse des rues en milieu urbain

Vu la motion 412 « Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur dans la commune »

Vu les différentes délibérations et motions votées par le CM visant une requalification des espaces publics

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes des socialistes et des vert.es

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 15 oui, 6 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. Mettre à l'essai des tronçons routiers en faveur des habitants sans entraver les lignes de transport public, et les véhicules d'urgence.*
- 2. Profitez des vacances scolaires pour créer des espaces pour les enfants*
- 3. Pérenniser ou renouveler les installations selon les résultats*
- 4. De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU en mobilité piétonne suisse, intitulé « Diagnostic et aménagements piétons »*

* * *

RÉPONSE :

Contexte et enjeux

Onex occupe une position stratégique en couronne suburbaine, se situant à la croisée entre le centre-ville de Genève et les zones plus rurales avoisinantes. A l'échelle de la commune, les défis liés à la mobilité douce varient en fonction des caractéristiques spécifiques du territoire, entre la Cité et la zone de villas.

Les demandes portées par la motion 415 correspondent essentiellement aux enjeux identifiés pour la Cité, à savoir :

- La continuité des liaisons piétonnes au travers d'espaces qui appartiennent à plusieurs propriétaires, souvent privés,*
- L'attractivité et la sécurité des parcours,*
- La sécurité du franchissement des chaussées par les piétons,*
- La perméabilité des itinéraires cyclables et la création de contresens cyclables sur certains axes,*
- La réduction du bruit dû au trafic dans la cité.*

Études et planification

Le Conseil administratif salue les initiatives du Conseil municipal pour porter les enjeux de la mobilité douce, qui sont en phase avec les actions de l'administration. On peut ainsi souligner que plusieurs études et projets sont en cours au sein de la Ville d'Onex, portant sur des enjeux similaires de ceux évoqués dans ladite motion. En complément aux études et projets en cours, une mise à l'essai ponctuelle aurait l'avantage de permettre de "donner à voir " à la population les avantages et inconvénients de la fermeture de certains axes. Le potentiel pour les habitants serait alors mis en valeur in situ.

Projets en cours

En amont de potentielles fermetures à la circulation, la Ville d'Onex travaille actuellement en étroite collaboration avec l'Office cantonal des transports (OCT), l'Office de l'urbanisme (OU) avec l'aide de bureaux spécialisés pour identifier les axes qui se prêtent à réduire les vitesses. Les zones de rencontres (20 km/h) peuvent également être des solutions pour réduire le bruit et donner la priorité aux piétons, tout en permettant l'accès aux véhicules d'urgence et aux riverains.

De plus, dans le cadre de ses politiques de mobilité et d'aménagement du territoire, la mise à jour du Plan directeur des chemins pour piétons (PDGP), dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCom), a été réalisée récemment. L'objectif de ce plan de mobilité douce est de traiter des perspectives d'évolution du réseau routier, des transports publics et des secteurs à modérer, et simultanément des réseaux piétonnier et cyclable, d'assurer une cohérence entre ces différents modes de déplacement et d'offrir un instrument de planification.

Également, dans le cadre de la modification des limites de zone "Onex-Centre", notons la volonté d'enterrer les places de parking et de les supprimer du domaine public communal, afin de rendre un maximum de l'espace-rue aux piétons et cyclistes, ainsi que d'améliorer les espaces collectifs publics et privés, améliorer la biodiversité et le paysage, et réduire les nuisances.

En ce sens, l'image directrice "Onex-Centre", le MEP de la place des Deux-Eglises et le concours d'architecture pour la démolition/reconstruction de la salle communale, qui visent à requalifier l'espace urbain pour permettre une meilleure mobilité douce, s'intègrent parfaitement dans cette démarche globale de transformation durable. Les réflexions visant à augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur dans la commune s'inscrivent également dans cette vision. Ces initiatives démontrent déjà l'engagement de la commune en faveur d'un environnement urbain plus convivial.

Toutes ces préoccupations sont pleinement intégrées au projet de la voie verte Bernex-Bâtie, dont la réalisation est planifiée dès 2027 et qui viendra complètement requalifier l'avenue des Grandes-Communes au bénéfice de la mobilité active.

Test et pérennisation

Ces tests doivent être planifiés et préparés finement afin de permettre une adhésion par le plus grand nombre. Des fermetures mal anticipées seront une contrainte sévère pour toute pérennisation, quand bien même des ajustements étaient opérés après coup. Par exemple, si certains commerçants craignent une réduction de leur activité commerciale ou les possibilités de livraisons liées à la suppression du trafic ; comment évaluer un éventuel impact positif sur une courte durée, alors que les effets bénéfiques sont à plus long terme ? En vue de mettre en place ces mesures-tests, et les pérenniser pour le cas où elles s'avèreraient concluantes, il sera donc nécessaire d'en évaluer les impacts à une plus large échelle, notamment sur :

- *Les charges globales de trafic à l'échelle de la Cité,*
- *La circulation reportée dans les quartiers adjacents,*
- *L'accessibilité pour les Onésiennes et Onésiens,*
- *Les potentiels d'aménagements pour les espaces ainsi libérés, en particulier les usages pour les voiries fermées au trafic.*

Un secteur de l'avenue du Gros-Chêne a été sélectionné afin d'améliorer la sécurité autour de l'école et rendre l'espace piéton plus accueillant. Des aménagements comme des peintures au sol, des plantations en bacs et l'installation de bancs peuvent être envisagés. Cela implique la suppression de six places de parking en zone bleue qui pourraient être relocalisées à proximité. Un arrêté de circulation temporaire, valable pendant 12 mois, sera également requis. Il devra, par la suite, être remplacé par un arrêté définitif si la mesure est maintenue à long terme.

Le projet pourra être réalisé en collaboration et en concertation avec l'école du Gros-Chêne, les riverains et propriétaires du quartier, ainsi que certaines associations spécialisées (mobilité piétonne, ATE, Provélo, etc.). Ainsi, il serait judicieux de finaliser le projet pour le début de la rentrée scolaire, soit le lundi 19 août 2024. Une planification précise des différentes phases du projet, incluant l'étude, la conception, la mise en œuvre des mesures temporaires, ainsi que l'éventuelle transition vers des solutions permanentes, doit être élaborée. De plus, des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers seront mis en place pour garantir que le projet progresse conformément aux objectifs fixés et pour permettre d'apporter les ajustements nécessaires en cours de route.

L'étude et la mise en œuvre d'un tel projet nécessiteront donc des missions confiées à des prestataires externes (bureau d'ingénierie en mobilité, etc.), dont les coûts seront prélevés sur le budget de fonctionnement. Tout dépassement sera compensé par des économies réalisées sur d'autres postes, ou bien fera l'objet d'une délibération pour obtenir un crédit complémentaire ou spécifique.

Conclusion

Ainsi, selon votre demande, il faudra effectuer un diagnostic sur le tronçon identifié pour une fermeture temporaire à la circulation tout en permettant aux projets actuels de continuer à avancer. Ces études plus approfondies sont indispensables pour préciser les incidences sur les schémas de circulation, notamment au cœur de la Cité, afin d'éviter un report trop important du trafic. Ce processus pourrait prendre un certain temps en raison de sa complexité. Néanmoins, l'objectif est de mettre en place ces mesures à la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la réponse à cette motion.

Le Conseil administratif

Onex, le 18 avril 2024 »

11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/410A du 12 septembre 2023 « Pour une politique active de renforcement scolaire à l'attention des jeunes de la Commune »

Le Président (S) : Étant donné qu'il s'agit de ma motion, je vais céder la présidence à Monsieur ABBE-DECARROUX pour pouvoir participer aux échanges.

Le vice-président prend la présidence.

M. ABBE-DECARROUX : Voilà Mesdames et Messieurs, je lance le débat sur le point 11 de notre ordre du jour. Et je vous invite à prendre la parole pour ceux et celles qui le souhaitent. Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai donc pris connaissance avec attention de la réponse du Conseil administratif à la motion qui demandait un renforcement de la politique active... de la politique de soutien vis-à-vis des jeunes de notre Commune.

Premièrement, un élément de la réponse ne nous a pas surpris au sein du groupe Socialiste. Il concerne le fait que vous déploriez le manque de moyens qui est caractéristique de la commune d'Onex et qui rendait l'entrée en matière sur cette motion envisageable et le fait que vous vous en remettiez éventuellement à des initiatives d'associations pour mettre en place le projet qui était demandé à travers cette motion.

Donc ça, nous le comprenons même si nous pouvons le regretter. Et le deuxième point de mon intervention, c'était peut-être vous suggérer, étant donné que nous avons de nombreuses réflexions au sein de ce Conseil municipal sur l'opportunité ou non de créer un espace de coworking pour notre commune.

Je pense par exemple qu'imaginer des places de travail pour des jeunes étudiants ou élèves de notre commune qui seraient scolarisés dans différentes institutions scolaires et qui n'auraient pas la place chez eux pour étudier, pourrait tout à fait être une réflexion qui pourrait être, on va dire, implémentée aux réflexions plus globales existantes sur la volonté de créer un espace de coworking ou un espace de travail partagé ou une bibliothèque, appelons-le comme on le souhaite.

Mais voilà, c'était tout pour ma réponse enfin ma prise de parole. Et je remercie évidemment le Conseil administratif pour sa réponse.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi j'aurais juste une toute petite remarque. Donc j'ai lu la réponse avec attention. Vous parlez notamment de ce qui se fait au cycle des Grandes-Communes. Je vous rappelle que le cycle des Grandes-Communes est sur la commune de Lancy, que nous avons le cycle du Marais où la majorité des élèves et des jeunes onésiens ils s'y rendent.

Et je me demande pourquoi vous n'avez pas choisi le cycle du Marais. Et le cycle du Marais, pour avoir des enfants qui y sont passés et qui y sont encore, je sais qu'eux aussi ils font beaucoup et pas mal de choses. Donc ça aurait été peut-être plus intéressant de voir ce qui se passait sur notre commune pour nos élèves avec nos enfants. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Nous avons choisi les Grandes-Communes parce qu'il y a beaucoup d'onésiens qui y vont également. Et puis, ça ne dépend de toute façon pas de la commune, mais ça dépend bien du canton que l'organisation des prestations.

Et puis, la manière dont c'était présenté nous paraissait plus claire, tandis qu'aux Marais on ne voit pas sur le site toutes les propositions qui sont faites de façon aussi détaillée. Donc c'est aussi une question de ressources après. Nous n'avons effectivement pas envoyé

des collaborateurs faire une enquête sur place, faire des demandes. Nous avons pris ce qui était à disposition du public et puis présenté ce qui était à disposition du public.

Je vous rappelle que ça se voit dans toutes nos réponses, nous mettons passablement sous stress notre administration selon ce que nous leur demandons. Et nous essayons d'être raisonnables et de prioriser. Donc effectivement, le Service action citoyenne a priorisé, est allé enquêter sur ce qui était proposé et qui visible par le biais d'internet. Merci.

M. ABBE-DECARROUX : Merci Madame la Maire. Y a-t-il encore des volontés de prendre la parole ? ça ne semble pas être le cas. Je vais donc recéder la place de président à Monsieur GAUTHIER.

«Vu le principe d'égalité des chances inscrit dans la Constitution suisse

Vu le rôle déterminant joué par l'école (et la formation) dans la réalisation effective de l'idéal d'égalité des chances

Vu le rôle joué par l'éducation dans l'intégration sociale et professionnelle

Vu l'importance de la réussite scolaire dans la non-reproduction sociale des inégalités

Vu le rôle important que jouent les devoirs (et leur réalisation) dans la réussite scolaire

Vu l'importance pour toute personne en situation d'apprentissage de disposer d'un cadre d'études adapté à ses besoins afin de pouvoir étudier dans des conditions idéales

Vu l'augmentation du décrochage scolaire et le risque de tomber un jour ou l'autre, dans l'aide sociale

Vu, l'échec de nouvelle réforme du cycle d'orientation et son impact sur une vraie égalité des chances

Vu, le rôle de l'école qui s'articule sur deux grands axes « instruire et éduquer », afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. Mettre à disposition des jeunes étudiantes et étudiants des locaux*
- 2. A interpeller le DIP pour connaître le dispositif de soutien scolaire actuellement en place aux niveaux Secondaire I et II, et en faire la promotion auprès des jeunes qui viendraient étudier dans ces locaux.*

RÉPONSE :

1. Mise à disposition de locaux

La loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes attribue la formation au Canton. Dans ce contexte, celui-ci a mis diverses prestations en place pour soutenir le travail à effectuer à domicile, incluant un accompagnement des jeunes par des personnes qualifiées. Bien que sensible à la problématique du décrochage scolaire, la Ville d'Onex ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour renforcer le dispositif existant.

Toutefois, si une association ou une entité organisée avec une ou un référent voulait proposer des moments d'études surveillées et/ou d'aide aux devoirs à l'attention de jeunes étudiantes et étudiants d'Onex, une ou plusieurs salles de la Maison onésienne pourraient être mises gracieusement à disposition, sous réserve de leur disponibilité et de l'accessibilité financière de cet accompagnement si celui-ci n'était pas proposé gratuitement. La procédure existante pour responsabiliser les locataires serait alors appliquée, qui exige qu'une personne majeure s'engage formellement par la signature d'un contrat précisant les conditions d'utilisation. Afin de garantir un climat et une dynamique de groupe propices aux études, l'expérience montre que la présence d'un ou d'une adulte de référence est nécessaire pour superviser les jeunes pendant l'activité. Pour répondre à l'objectif d'aide aux devoirs, il est par ailleurs souhaitable que cette personne soit formée au rôle de répétiteur ou répétitrice et soit capable de proposer un soutien pédagogique. La Ville d'Onex ne pourra pas être tenue pour responsable de la qualité de la prestation, ni de défaillance et d'absence d'encadrement, ni de suppression inopinée ou répétée de l'activité.

2. Dispositif de soutien scolaire existant

Le dispositif de soutien scolaire proposé par le Département de l'instruction publique (DIP) au niveau du secondaire I et II s'inscrit dans les finalités de l'école inclusive pour contribuer à la réussite des élèves et lutter contre l'échec scolaire. Il prévoit différentes mesures et niveaux d'intervention qui s'adaptent le mieux possible aux besoins spécifiques de chaque élève.

En cas de difficultés scolaires, la direction de l'établissement concerné, en concertation avec le corps enseignant et le ou la responsable de classe, est l'interlocutrice privilégiée des élèves et de leurs parents. La situation de l'élève est analysée individuellement par l'école qui est chargée, le cas échéant, d'informer l'élève et sa famille des soutiens qui pourraient être mis en place.

L'établissement est responsable de la cohérence des mesures et de l'organisation opérationnelle. Les directions générales de l'enseignement assurent la cohérence globale et veillent à la bonne mise en œuvre du dispositif. Le site [Cap Intégration](#) et la brochure du DIP [Comment l'école soutient votre enfant?](#) contiennent des informations utiles.

En ce qui concerne les mesures d'assistance pédagogique aux élèves telles que devoirs surveillés, aide à la révision, etc., l'offre n'est pas standardisée et les prestations proposées gratuitement varient d'un établissement à l'autre. À titre d'exemple, le cycle d'orientation des Grandes-Communes propose à ses élèves une prestation de dépannage avec

encadrement, sous la forme d'une permanence libre et sans besoin d'inscription. Il s'agit d'une aide ponctuelle pour répondre à des questions ou réviser avant une épreuve. Une prestation de devoirs surveillés est également proposée tous les jours de 16h10 à 16h55, donnant la possibilité à l'élève de réaliser tout ou partie des devoirs, révisions et/ou autres tâches scolaires. Un parent doit l'y inscrire ; la présence de l'élève prend un caractère obligatoire et toute absence doit être excusée par écrit, à l'instar des autres périodes d'enseignement. L'élève s'engage donc à être présent-e sur les jours qui auront été choisis. En cas de besoin supplémentaire concernant une branche spécifique ou en accord avec la maîtresse ou le maître de classe, l'élève peut également être inscrit-e au cercle d'études qui lui offre une aide suivie et régulière. L'absence au cercle d'étude doit être justifiée et excusée de la même manière qu'à un cours régulier. Enfin, aux élèves présentant un besoin d'intégration et/ou provenant d'une classe d'accueil, l'école propose des cours d'appui de français et d'allemand. Les prestations proposées peuvent être retrouvées sous ce lien : [Soutiens et aménagements scolaires - Collège des Grandes-Communes | République et canton de Genève](#).

L'information sur ces dispositifs et prestations n'est pas communiquée de manière uniforme sur les différents sites internet des établissements. En cas de besoin ou de difficulté, la porte d'entrée à privilégier pour les élèves et leurs parents est la maîtresse ou le maître de classe, les enseignant-es ou la direction de l'école.

Ces mesures propres au DIP sont complétées par des prestations d'organisations privées et/ou associatives. Elles proposent généralement un encadrement personnalisé et privatif. Par exemple, l'association des répétitoires Ajeta (ARA ; www.ararep.ch), sans but lucratif et reconnue d'utilité publique, organise des leçons individualisées pour les élèves et les apprenti-es qui rencontrent des difficultés scolaires momentanées. Ces leçons portant le nom de « répétitoires », sont données par des répétitrices et répétiteurs sélectionné-es pour leur motivation et encore en études. Un autre exemple est l'association Reliance (www.reliance-ge.ch), particulièrement active auprès d'enfants et de jeunes en difficulté d'apprentissage scolaire ou de formation en situation socio-économique fragile.

Le soutien à la formation et à la scolarité relevant du DIP, les services de la Ville d'Onex en lien avec des jeunes rencontrant des difficultés scolaires ne manqueront pas de leur transmettre les informations appropriées.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 24 avril 2024 »

**12) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1699) –
Présentation de rénovation et aménagement du préau de la garderie Plume -
Renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-16 (projet de résolution 262)
Rapporteuse : Madame Sahiqa ZARLASHT**

Le Président reprend la présidence de la séance

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Si ce n'est... Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole. Vous pouvez y aller.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Dans le même sens que le premier, du coup on va valider le projet de résolution puis on ira de toute façon en commission finalement.

Le Président (S) : Monsieur MOSCHELLA, est-ce que je peux vous demander de répéter votre propos, je n'ai pas compris malheureusement.

M. MOSCHELLA (EVL) : On est bien au point 12 ? Excusez-moi ? Donc la résolution qui concerne le pavillon Bois-Carrien ? Ah ok excusez-moi. Pardon, je retire ma demande de parole.

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous en prenions acte et que Monsieur le 1^{er} secrétaire en donne lecture. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci Monsieur le 1^{er} secrétaire. Je vous propose donc de soumettre la réponse du Conseil administratif à approbation et de lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le renvoi à la commission... le rapport de la commission citoyenneté, communications et pétitions est renvoyé au Conseil administratif.

Le projet de résolution 262 est accepté par 25 oui (25 votants).

Résolution 262 dont la teneur est la suivante :

« Vu la pétition « Rénovation et aménagement du préau de la garderie Plume » renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions lors du Conseil municipal du 30 janvier 2024

Vu la Commission citoyenneté, communication et pétitions du 4 mars 2024

Vu le rapport CCP-1699 de la Commission citoyenneté, communication et pétitions qui tient lieu d'exposé des motifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

déclare :

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- *Qu'il transmet au Conseil administratif, pour traitement, la pétition PET-16, avec comme recommandation d'interpeller le Service environnement et sports pour intervenir sur la haie. »*

* * *

**13) Rapport de la Commission Sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1698) - « Visite de la Maison de la sécurité et présentation des prestations du Service sécurité »
Rapporteur : Monsieur Gérard FUSCO**

Le Président (S) : Est-ce que la parole est demandée ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous prenions acte de ce rapport.

Et que nous passions à la pause puisqu'il est... nous approchons déjà du terme de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Il est 20h10, je vous propose que nous nous revoyions à 20h30.

20h10 pause

20h30 reprise

**14) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1697) - « Présentation du plan d'occupation du sol (PUS) »
Rapporteur : Monsieur Sven Ritter**

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc que nous prenions acte de ce rapport.

**15) Rapport de la Commission urbanisme élargie (URB-1700) - « Présentation du PLQ Moraines du Rhône »
Rapporteuse : Madame Arta VESELI**

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc que nous prenions acte de ce rapport.

16) Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025

Le Président (S) : Nous allons procéder en deux temps. Nous allons dans un premier temps procéder à l'élection du ou de la présidente de ce Conseil pour l'année à venir, et dans un deuxième temps, nous allons procéder à l'élection des postes du Bureau.

Donc je vais vous demander... cette élection évidemment a lieu à bulletin secret, tant l'élection du ou de la présidente que du restant du Bureau. Je vais donc choisir aussi deux scrutateurs qui vont seconder le 1^{er} secrétaire, Monsieur AMBORD, dans ce processus d'élection.

Est-ce qu'il y a des volontaires pour faire scrutateurs ? Donc Mme KELLER et M. VESELI. Merci. Est-ce que vous êtes d'accord de vous lever et de venir derrière le 1^{er} secrétaire pour le déroulement du vote.

Est-ce qu'il y a d'abord pour l'élection du Président des candidats ? Monsieur SUCHET, vous avez la parole

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR propose Monsieur Luc ABBE-DECARROUX. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur SUCHET. Nous allons donc distribuer les bulletins de vote sur lequel vous pourrez écrire votre choix. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui se présentent ? Si ce n'est pas le cas, la distribution peut se poursuivre.

Je voulais vous préciser de bien faire attention de bien écrire le prénom de Monsieur ABBE-DECARROUX qu'on élise lui et non pas Monsieur Emile ABBE-DECARROUX.

Donc nous disposons des résultats de cette élection à suspens. Et je vais demander à Monsieur AMBORD, de faire la lecture du résultat. Vous avez la parole.

M. AMBORD :	<u>Président</u>	
	Bulletins distribués	26
	Bulletins rentrés	26
	Bulletins nuls	1
	Bulletins blancs	0
	Majorité absolue	14
	Suffrages obtenus :	25

M. Luc ABBE-DECARROUX est élu comme Président du Conseil municipal pour l'année prochaine. (Applaudissements.)

M. ABBE-DECARROUX Luc est élu à la présidence du Conseil municipal par xx voix

Le Président (S) : Donc félicitations à Monsieur ABBE-DECARROUX. Monsieur ABBE-DECARROUX, est-ce que vous voulez réagir suite à votre élection ?

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Volontiers Monsieur le Président. Chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, je suis ému. Je vous remercie pour votre confiance et je veillerais à en être digne tout le long de cette dernière année électorale d'animer les débats avec toute l'impartialité qu'il faut avoir. Merci de votre attention. (Applaudissements)

Le Président (S) : Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. Nous allons donc passer à l'élection du restant du Bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025. Pour rappel, nous allons donc procéder en bloc, c'est-à-dire que vous allez avoir un bulletin qui va vous être distribué sur lequel pour chaque poste... à côté de chaque poste, vous pourrez écrire le nom de la personne que vous souhaitez élire, pour laquelle vous souhaitez voter.

Je vais donc préalablement à la distribution de ces bulletins, voir poste après poste qui se présente. Pour le poste de 1^{er} Vice-président, est-ce qu'il y a des candidates ou candidats ? Monsieur TOGNAN, vous avez la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Pour l'UDC, je propose ma propre candidature. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur TOGNAN. S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous demanderais pour le poste de 2^{ème} Vice-président, s'il y a une ou un candidat.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG propose Monsieur AMBORD Cédric.

Le Président (S) : Merci Monsieur FUSCO. Pour le poste de 1^{er} secrétaire, est-ce qu'il y a des candidats ? Madame PERROTTET vous avez la parole.

Mme PERROTTET (EVL) : Bonsoir Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux, je ne sais plus après, excusez-moi j'ai un bug... annonce, propose Nathalie KELLER.

Le Président (S) : Donc nous avons Madame KELLER qui est présentée à ce poste. Pour le poste de 1^{er} secrétaire, est-ce qu'il y a un ou une candidate ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

M. GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts et Vertes d'Onex propose Madame BEAUSOLEIL.

Le Président (S) : Alors le poste de 2^{ème} secrétaire pardon. Décidemment, mon année de présidence m'a fatiguée. Donc j'ai bien pris acte que le groupe des Verts proposait Madame BEAUSOLEIL pour le poste de 2^{ème} secrétaire.

Nous pouvons donc passer au poste de membre. Est-ce qu'il y a un ou des candidats ?
Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STRUCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente votre candidature, Romain GAUTHIER.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Je suis donc candidat. Est-ce que vous avez bien compris qui était président ? Je vais peut-être vous faire un récapitulatif, vous m'arrêtez si je dis des bêtises.

En tant que 1^{er} Vice-Président, j'ai noté Pierre-Yves TOGNAN comme seul candidat. En tant que 2^{ème} Vice-Président, Monsieur AMBORD. En tant que 1^{er} secrétaire, Madame Nathalie KELLER. En tant que 2^{ème} secrétaire, Madame Cora BEAUSOLEIL et en tant que membre du Bureau, moi-même.

Est-ce que les bulletins ont déjà été distribués ? Alors je demanderais aux scrutateurs de s'approcher et au 1^{er} secrétaire de bien vouloir distribuer les bulletins. Ah oui... donc Monsieur MOSCHELLA.

Alors je vais vous donner lecture des résultats.

1^{er} Vice-président

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	4
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	21
Est élu Monsieur TOGNAN	

2^{ème} Vice-président

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	25
Est élu Monsieur Ambord	

1^{er} Secrétaire

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	26
Est élue Madame KELLER	

2^{ème} Secrétaire

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	25
Est élue Madame BEAUSOLEIL	

Membre

Bulletins distribués	26
Bulletins rentrés	26
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Majorité absolue	14
Suffrages obtenus :	25
Est élu Monsieur GAUTHIER	

17) Désignation des Président.e.s des commissions permanentes [art. 87 - Règlement du Conseil municipal]

Le Président (S) : Nous allons donc, si cela vous va, procéder à l'élection en bloc des présidents, à moins qu'il y ait plusieurs candidats pour l'une ou l'autre commission. Donc pour la Commission des bâtiments, est-ce qu'il y a des propositions ? Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (VE) : Merci Monsieur le Président. Je propose Madame Cora BEAUSOLEIL. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame GIROUD. Est-ce qu'il y a d'autres propositions pour la Commission des bâtiments ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à la commission suivante. Pour la Commission citoyenneté, de la communication et des pétitions, est-ce qu'il y a des propositions ? Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Nous proposons Madame Catherine LANCE-PASQUIER.

Le Président (S) : Madame Catherine LANCE-PASQUIER est donc candidate pour la Commission citoyenneté, et pétitions. Pour la Commission du développement économique... de la promotion économique et du développement durable, est-ce qu'il y a des candidats à la présidence ? Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente Philippe CUENOUD.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Pour la commission suivante qui est donc la Commission espaces verts, cultures et sports, est-ce qu'il y a des candidats ? Monsieur FUSCO, vous avez la parole.

M. FUSCO (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG demande Monsieur AMBORD.

Le Président (S) : Merci Monsieur FUSCO. Madame ISABELLA VALENZI, vous avez la parole.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts propose Madame Martha GIROUD.

Le Président (S) : Merci. Martha GIROUD ou Cédric AMBORD. Pour la Commission finances et informatiques, est-ce qu'il y a un ou une candidate ? Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste présente ma candidature.

Le Président (S) : Merci. Le groupe Socialiste propose donc Monsieur STURCHIO à la présidence de la Commission finances et informatiques. Nous allons passer à la présidence de la Commission jeunesse et action communautaire. Est-ce qu'il y a des candidatures ? Alors on va faire dans l'ordre, la Commission sociale, est-ce qu'il y a des candidatures ? Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Pour la Commission sociale, le groupe Socialiste présente Madame SCHMIDT-MESSINA.

Le Président (S) : Merci Monsieur STURCHIO. Ensuite, pour la Commission sécurité et travaux publics et voirie, est-ce qu'il y a une ou des candidatures ? Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Pour la Commission sécurité, le groupe ECHO'Verts Libéraux présente David MOSCHELLA.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le groupe MCG propose Gérard FUSCO. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc passer à la Commission de l'urbanisme, est-ce qu'il y a une ou des candidatures ? Madame MASE.

Mme MASE (UDC) : Merci Monsieur le Président. Je me propose comme candidate.

Le Président (S) : Merci Madame MASE. Donc pour la Commission de l'urbanisme, le groupe UDC propose Zora MASE. Nous avons passé en revue l'ensemble des commissions. Je vous propose que nous procédions donc, vu qu'il y a deux commissions pour lesquelles il y a deux candidats à une élection en bloc donc des 6 commissions pour lesquelles il n'y a eu qu'un ou qu'une candidate, et qu'ensuite dans un deuxième temps, nous procédions à une élection à bulletin secret. Est-ce que cela vous convient comme mode de procéder ?

Alors nous proposons... alors nous allons commencer par l'élection par acclamations des six commissions pour lesquelles il n'y avait qu'un seul candidat. (Applaudissements). Merci. Monsieur SUCHET, vous souhaitez prendre la parole ?

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que l'article 82 du règlement du Conseil municipal précise qu'à part pour le Bureau, pour les autres élections, il faut qu'il y ait trois conseillers municipaux qui demandent le bulletin secret, autrement c'est à main levée. Donc il faudrait qu'il y ait à part vous, deux autres personnes qui demandent le bulletin secret.

Le Président (S) : Est-ce que ça vous va de procéder à la main levée ? Très bien. Alors je vais vous faire un récapitulatif.

(Lecture des commissions par le Président.)

Commission bâtiments

Mme BEAUSOLEIL à la présidence de la commission bâtiments.

Commission citoyenneté, communication et pétitions

Mme LANCE-PASQUIER à la présidence de la commission citoyenneté, communication et pétitions

Commission développement durable et promotion économique

M. CUENOUD à la présidence de la commission développement durable et promotion économique.

Commission espaces verts, culture et sports

Il y a donc deux candidats, à savoir Monsieur AMBORD et Madame GIROUD.

Commission finances et informatique

M. STURCHIO à la présidence de la commission finances et informatique.

Commission sociale**Mme SCHMIDT-MESSINA à la présidence de la commission sociale**Commission sécurité, travaux publics et voirie

Monsieur MOSCHELLA et Monsieur FUSCO sont candidats.

Commission urbanisme**Mme MASE à la présidence de la commission urbanisme**

Le Président (S) : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Alors nous allons donc commencer par la Commission espace verts, culture et sports. Il y a donc la candidature de Monsieur Cédric AMBORD et de Madame Marta GIROUD. Je demanderais aussi aux scrutateurs, donc Monsieur VESELLI et Monsieur MOSCHELLA, d'être attentifs afin de décompter le nombre de votes.

Qui souhaite que Monsieur AMBORD soit élu président de cette commission, lève le doigt ? Est-ce que les scrutateurs ont pu compter ? Donc pour Monsieur AMBORD, combien de voix ? Alors pour Monsieur AMBORD, les personnes qui votent pour Monsieur AMBORD, lèvent la main s'il vous plaît.

Nous allons donc ensuite voter pour Madame GIROUD. Qui s'exprime en faveur de Madame GIROUD ? Alors Madame GIROUD est élue présidente de la Commission espaces verts, culture et sports avec 16 voix contre 10. [Applaudissements].

Commission espaces verts, culture et sports

M. AMBORD 10 voix

Mme GIROUD 16 voix

Mme GIROUD à la présidence de la commission espaces verts, culture et sports

Le Président (S) : Nous allons passer à la commission sécurité, travaux publics et voirie. Qui soutient la candidature de Monsieur... Il y avait donc Monsieur MOSCHELLA et Monsieur FUSCO qui étaient candidats.

Qui soutient la candidature de Monsieur MOSCHELLA, lève le doigt s'il vous plaît ? Et on va donc passer à la candidature de Monsieur FUSCO. Qui soutient sa candidature de Monsieur FUSCO ? Donc par 16 voix, Monsieur MOSCHELLA est élu à la présidence de la commission sécurité, travaux publics et voirie. [Applaudissements]

Commission sécurité, travaux publics et voirie

M. MOSCHELLA 16 voix

M. FUSCO 10 voix

M. MOSCHELLA à la présidence de la commission sécurité, travaux publics et voirie.

18) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Alors nous allons donner la parole dans l'ordre des demandes. Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. A quelques semaines d'entamer la cinquième année de cette législature, j'ai décidé d'écrire quelques notes car je constate qu'il y a une tendance à ignorer tout le travail fait par l'administration de ce Conseil.

Avant le mois de juin 2020, tout citer prendrait beaucoup de temps donc je vais me limiter aux faits récents. Je commence par les commissions. Depuis l'année 1974, la commune est propriétaire de sept salles, avec la grande salle pour les séances plénières et une autre plus petite devenue la salle des commissions.

Le 4 mars, nous avons été convoqués une commission des pétitions. J'allais prendre ma place dans la petite salle mais j'ai été empêché de poursuivre mon chemin car celle-ci était réservée pour une autre commission. En 15 ans de Conseil municipal, c'est la première fois que je vois ça.

Pour revenir à la commission, nous étions en tout 14 personnes éparpillées dans cette salle. Vu la situation, la rapporteuse a demandé l'autorisation pour enregistrer les interventions avec un téléphone pour essayer de tout saisir. La présidente de la commission a dû se déplacer à gauche et à droite tout le temps. J'entends que le rôle de la présidente n'est pas de s'occuper du téléphone. Et la petite salle était toujours vide.

Pour l'information, à tout le monde, pendant la législature 2011/2015, lors d'une commission des pétitions pour traiter l'avenir de la rue des Grandes-Portes, à part les dix commissaires, on était dix à l'époque, un chef de service et le représentant du Conseil administratif, les pétitionnaires sont venus en nombre, ils étaient 14 personnes. Et avec de bonne volonté, nous avons pu les auditionner. Depuis ce jour-là, l'administration a limité le nombre de pétitionnaires à trois.

Un autre point, les sorties du Conseil municipal, jusqu'à ma dernière participation en 2022, à la sortie de printemps, il y avait toujours des anciens conseillers municipaux invités. J'ai appris que cette année, on n'aura pas le plaisir de partager avec celles et ceux qui ont quitté le Conseil. Est-ce une nouvelle règle ?

Et pour terminer, le lundi 6 mai, c'est-à-dire il y a 8 jours. Lors de la soirée de bienvenue aux nouveaux et nouvelles onésiens, il y a eu un oubli. On a parlé des bâtiments, des activités de la commune, mais pas un mot, pas un seul mot pour l'Astr'Onex ni pour le Casse-Croute, sans doute qu'il s'agit d'un oubli. Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Je voulais en fait réagir pour la question écrite soutenir nos bénévoles d'Onex en offrant des billets gratuits pour les spectacles onésiens.

Donc je remercie le Conseil administratif pour sa réponse et les employés communaux pour s'être penché sur la réponse. Vous avez parlé des bénévoles liés aux associations. Mais qu'en est-il des bénévoles communaux ? ça c'était ma première question.

Ma deuxième question, j'aimerais savoir si c'est possible, combien les bénévoles communaux font économiser à notre commune ? Voilà, ça c'était la deuxième.

Et la troisième question, il y a des bruits qui courent dans notre commune sur la sécurité, le service de la sécurité. Donc pour faire taire toutes ces rumeurs qui courent dans notre commune, serait-il possible de convoquer une commission sécurité s'il vous plaît ? Merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Monsieur le Président. J'ai une grande question. J'aimerais savoir qui s'occupe et qui gère les jardins potagers de la commune ? Comme par exemple le potager qu'il y a au parc du Gros-Chêne. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste parler du chemin qui se trouve au bord du Rhône qui rejoint si on prend le chemin pour aller carrément jusqu'à la Jonction, le tronçon qui se passe sur Onex, il y a eu énormément d'éboulements donc il n'est plus possible de passer.

Est-ce qu'il serait possible que le Conseil administratif, du fait que c'est un chemin qui est au bord du Rhône appartient au canton, je pense que ça aurait plus de poids que le Conseil administratif demande une proposition pour dégager le terrain pour qu'on puisse accéder comme il se doit pour pouvoir traverser ou visiter ou aller jusqu'à la Jonction si on le désire. Car là ce n'est plus possible.

Donc je pense que ça aurait plus de poids si le Conseil administratif faisait la demande plutôt qu'un simple conseiller municipal. Je vous remercie.

Mme MASE (UDC) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, mon intervention concerne votre initiative la Mairie est à vous. Je voudrais vous dire bravo d'avoir pris cette initiative d'écouter la population une fois par mois à la Mairie, un samedi matin, d'être à la disposition des onésiens pour qu'ils vous fassent des remarques, des questions, etc.

Alors à ce sujet, au sujet de ces rencontres publiques à la Mairie, j'ai une question. Serait-il possible que le Conseil municipal, s'il vous plaît, soit informé dans les lignes générales, dans les grandes lignes, du contenu de ces discussions, s'il vous plaît ? Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors dans un premier temps, j'aimerais dire que je soutiens la proposition de Madame MESSINA-SCHMIDT, qu'il serait de bon temps d'aplanir certaines rumeurs.

Mais en fait, j'aurais aussi deux questions qui sont un peu liées. D'une part, j'aimerais savoir combien existe-t-il de places pour personnes handicapées sur les parkings de la commune... enfin sur les parkings de la commune ? Enfin c'est des endroits que je fréquente peu, donc j'aimerais bien savoir quel est le pourcentage.

Et puis, ce dimanche, nombreux d'entre nous d'ailleurs y étaient, il y a eu Onex Bouge. Donc c'était une chouette initiative et vraiment je remercie les services et j'ai vraiment eu du plaisir. Mais après coup, je regarde... enfin je regrette qu'il y ait quand même eu des grands oubliés, les personnes handicapées.

Et en fait, le sport, le handisport n'est pas du tout présent et je trouve ça dommage. Les schtroumpfs c'est une petite minorité qui... enfin heureusement pour eux, n'ont pas de problèmes moteurs. J'ai aussi, on m'a attiré l'attention au fait sur le terrain de basket qui est là-bas.

Il y a une entrée qui fait au grand maximum une trentaine de centimètres. Moi de face, je n'arrive pas à passer. Et en fait, il se trouve qu'il n'y avait personne en surpoids, les enfants qui souffriraient de surpoids, n'arriveraient tout simplement pas à accéder à ce terrain de basket. Et je trouve ça dommage de limiter l'accès aux personnes qui devraient en avoir le plus besoin, les personnes en fauteuil roulant, on oublie.

Ensuite, l'accès aux personnes en fauteuil roulant était très compliqué. Déjà parce que peut-être qu'il n'y avait pas de place de parking qui leurs sont destinées, en tout cas elles ne sont pas visibles puisque moi je ne les ai pas vues. Mais après j'admets que ce n'est pas des endroits que je fréquente les parkings.

Et puis, enfin voilà vraiment... le déplacement pour une personne en chaise roulante à l'intérieur avec les installations est très compliqué. Il n'y a pas de toilettes adaptées non plus. Quelqu'un qui aurait des médicaments à prendre parce qu'il est diabétique ou autre, il n'y a pas d'espace couvert, il n'y a pas d'espace tranquille où il pourrait y accéder ou avoir un petit lieu protégé.

Donc est-ce que pour les années à venir, il serait possible déjà de vraiment intégrer les personnes à mobilité réduite et les personnes en surpoids et toutes les personnes qui ont des difficultés et pour qui le sport est tout aussi bénéfique et nécessaire et important ?

Et puis j'aimerais également savoir qu'est-ce que la commune fait en termes de handisport pour la population et pour les habitants d'Onex qui auraient des problèmes moteurs ou autres ? Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Une habitante d'Onex m'a interpellé au sujet du centre de tri vers Compté-Géraud en me disant qu'il y avait énormément de déchets encombrants qui étaient laissés à l'abandon pas du tout mis dans les bons conteneurs pour le tri. Et puis que ça donnait un effet très insalubre et que c'était vraiment récurrent, quelque chose qui arrivait tous les jours.

Je voulais savoir est-ce que l'administration est au courant de ce souci ? Est-ce qu'ils peuvent faire quelque chose ? Et puis aussi les habitants qu'est-ce qu'on peut leur dire comme conseil par rapport à ces encombrants et à cette situation qui n'est pas facile pour ceux qui vivent à côté de ces points de tri ? Merci beaucoup.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Monsieur le Président. Deux questions. Nous avons renvoyé la rénovation du préau du pavillon Bois-Carrien en commission, est-ce que c'est la commission qui aura lieu demain qui est en provisoire ou ça sera une date ultérieure ? Merci de m'en informer.

Deuxième question, on reste dans la zone. Est-ce que les deux bâtiments, il y a deux villas en fait derrière l'école des Tattes, au nord de l'école des Tattes et à l'ouest des vestiaires des Tattes, il y a deux villas. Et j'aimerais savoir si c'est des propriétés privées ou si c'est des propriétés publiques ?

Elles sont vraiment à l'angle en lisière de forêt, après le terrain de pétanque, derrière l'école des Tattes. Et si ce sont des propriétés de la Commune d'Onex ou du canton, je suis curieux de savoir à quoi ces espaces sont dédiés. Merci.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. C'est juste une information surtout pour Madame GIROUD. C'est à la demande d'anciens conseillers municipaux verts qu'on ne parle plus de personnes handicapées dans ce conseil, on parle de personnes en situation de handicap. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors voilà, j'ai un certain nombre de réponses à vos questions. Je commence avec Monsieur Sergio PRAT. Je vous remercie pour l'interpellation que vous faites et l'historique que vous nous avez évoqué. On a bien pris note et nous allons, le Conseil administratif, va regarder avec l'administration et revenir avec des questions suite à vos remarques et votre interpellation, va venir avec des réponses.

Madame Pascale PERROTTET, c'est les jardins potagers. Alors il y a des... ils sont entretenus par les bénévoles. Il y a aussi une association qui s'en occupe mais ce sont... si vous devez vous adresser à l'administration communale, c'est au Service environnement et sports. Et pour l'environnement, c'est Monsieur Jacques DUPASQUIER si jamais.

Mais oui, ma collègue elle a tout à fait raison, merci Anne. Vous ne pouvez pas vous adresser directement à l'administration. Vous pouvez vous adresser à moi et puis je ferais remonter la question que vous avez si jamais.

Monsieur Cédric AMBORD, oui nous avons été alertés très rapidement par rapport à cet éboulement. Et tout a été pris en main et c'est en cours.

Concernant l'interpellation, les questions de Madame Marta GIROUD pour les personnes en situation de handicap. Merci d'attirer notre attention par rapport au terrain multisport. On va regarder ça. Et puis, je prends aussi note pour les personnes à mobilité réduite et le sport et ce qui est possible de faire et d'envisager.

Monsieur MOSCHELLA, « les maisons » que vous évoquez dans cette partie-là de la commune, alors il s'agit de vestiaires et puis c'est la maison des jardiniers, si jamais voilà. C'est tout pour mes questions. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Merci à toutes et tous pour votre intérêt et vos questions. Tout d'abord concernant le choix qui a été fait lors de la présentation à l'accueil des naturalisés, c'est sûr que l'idée c'est de ne pas faire une présentation trop longue, peut-être que nous avons omis de présenter cette prestation des Casse-croûtes. Il n'y avait pas de mauvaises intentions, juste une intention de contenir le temps, de maîtriser le temps avec toutes les informations qu'il y a à donner.

Concernant les billets aux spectacles onésiens, il y a vraiment une ouverture et un accueil des demandes pour la gratuité aux spectacles onésiens, quelle que soit la population. Parce que le but de la culture, c'est de donner un accès en fait aux spectacles et après il faut normer les choses pour ne pas que ce soit toujours les mêmes qui bénéficient de spectacles gratuits.

Mais il y a vraiment un accueil qui est fait par le Conseil administratif de toutes les demandes, de tous les bords. Donc là, il suffit d'adresser une demande et puis nous l'étudions le plus souvent avec bienveillance.

Concernant les bénévoles de la commune, ce n'est pas tout à fait en relation. C'est que nous cherchons tout de même à remercier les bénévoles de la commune d'une manière ou d'une autre. Et l'accès aux spectacles est volontiers accordé gratuitement mais nous ne voulons pas le systématiser parce que nous avons constaté que des places sont perdues lorsque les personnes ne s'engagent pas à venir.

La raison pour laquelle nous préférons qu'il y ait un vrai engagement, une vraie demande, un vrai souhait de découvrir un spectacle quelle que soit la population. Mais nous savons que c'est des centaines de milliers de francs que nous économisons grâce à l'important travail des bénévoles. Je pense aux cuisines scolaires, mais à bien d'autres activités. Nous n'avons pas fait de calculs précis mais nous avons une estimation tout de même.

Concernant le centre de tri Compte-Géraud, effectivement c'est une problématique récurrente. Merci de nous signaler qu'il y a de nouveau un problème là, et nous allons faire vérifier ce qu'il se passe et vous revenir avec une réponse pour le prochain Conseil municipal de juin.

Concernant la Mairie est à vous, merci de vos félicitations. Nous avons entre 20 et 25 personnes à chacune de ces matinées avec beaucoup de questions liées aux travaux qui ont lieu sur la commune, à l'aménagement du territoire aussi, et bien sûr le logement, les demandes pour accéder à un logement parce qu'il y a une problématique de logement.

C'est vraiment des questions qui reviennent d'autres personnes, mais qui reviennent régulièrement. Nous avons aussi eu des questions au sujet d'arbres abattus. Donc c'est en général des questions qui sont récurrentes, qu'on a pu observer des trois samedis où nous avons accueilli la population.

Enfin, la date de commission pour le Pavillon Bois-Carrien aura lieu le mardi 28 mai. Merci Monsieur le Président. Merci Mesdames et Messieurs.

Le Président (S) : Merci. S'il n'y a plus de propositions ou d'éventuelles questions, je voulais peut-être juste vous remercier pour cette année de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir à présider ce Conseil et à essayer de faire en sorte que les débats s'y passent de manière la plus équilibrée possible et d'être aussi impartial que possible durant cette année.

Et je pense que c'est très important que le Président ait ça en tête et je suis sûr que Luc sera un excellent Président pour l'année à venir. Donc voilà, je voulais vous remercier et vous souhaiter une excellente soirée puisqu'il n'y a plus de points à l'ordre du jour.

[Applaudissements]

Et donc étant donné qu'il n'y a plus de points à l'ordre du jour, nous pouvons donc clore formellement cette session, et passer aux éventuelles questions du public, s'il y en a. S'il n'y en a pas, la séance est donc close et je vous remercie.

La séance est levée à 21 heures 30.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 128 de Madame SCHMIDT-MESSINA du 12 septembre 2023 « Soutenir nos bénévoles d'Onex en offrant des billets gratuits pour les Spectacles onésiens »

« **QUESTION** »

Concerne : *Soutenir nos bénévoles d'Onex en offrant des billets gratuits pour les Spectacles onésiens*

Depuis de nombreuses années, les membres du Conseil municipal ont le privilège de recevoir des billets pour les Spectacles onésiens. Cependant, un faible nombre d'élus utilise ces billets.

Nous pensons qu'une manière de reconnaître l'engagement des bénévoles de la commune serait de leur accorder l'opportunité de bénéficier également de billets gratuits pour les Spectacles onésiens.

Est-ce que cette proposition peut devenir une réalité?

Merci de votre réponse.

*Pour le groupe socialiste
PHILIPPINE SCHMIDT MESSINA*

Onex, le 31 août 2023

RÉPONSE

L'engagement citoyen au sein des associations participe au bien-vivre ensemble et le Conseil administratif est particulièrement sensible aux contributions bénévoles sur plusieurs prestations délivrées à la population onésienne, contributions qu'il salue chaleureusement. Il partage la préoccupation du Conseil municipal d'exprimer de la gratitude à ces personnes.

La Ville d'Onex, par l'intermédiaire des Spectacles onésiens, propose effectivement des billets aux membres du Conseil municipal, dans la limite des places disponibles. Depuis la saison 2023-24, les conseillères municipales et conseillers municipaux ont la possibilité d'être accompagnés par une tierce personne, dans la limite de six places par saison. Tous les billets mis à disposition ne sont en effet pas utilisés.

Par ailleurs, dans l'objectif de faire découvrir largement l'offre culturelle, des opérations spéciales avec gratuité sont organisées à l'attention de populations spécifiques, par exemple les seniors, les jeunes ou de diverses associations onésiennes. Les invité-es sont alors encadrés par une personne répondante afin de s'assurer que les places offertes sont bien utilisées et que des absences par négligence ne privent pas des acheteuses et acheteurs potentiels. Pour information, le taux de réservation non honorée en cas de gratuité s'élève à près de 30%.

23284

Dans ce contexte, il serait contre-productif d'offrir des billets sans accompagner la démarche en responsabilisant une personne de référence. Cela implique un travail de coordination plus important, mais permet de limiter le gaspillage de billets. Une action allant dans ce sens sera mise en œuvre pour la saison 2024-25 (la saison 2023-2024 étant complète), sous une forme qu'il reste à déterminer, dans la mesure des places et des ressources humaines disponibles. Si des membres d'une association onésienne souhaitent d'ores et déjà bénéficier de la gratuité d'un spectacle lorsque le programme sera connu, une personne de référence peut adresser sa demande accompagnée de la liste des bénéficiaires au Service culture.

Nous vous remercions de l'attention prêtée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 25 avril 2024 »

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Romain GAUTHIER